SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ LUXXCITÉ

Réunion régulière des membres du Conseil d'administration du SDC Luxxcité 4 avril 3023

Résolution 2022-2023 003 – Dépenses imprévues

Résolution précédemment adoptée à l'unanimité à la réunion régulière du comité exécutif du 14 mars 2023, libellée comme suit :

Dans le but de faciliter la préparation des estimés budgétaires en standardisant la manière de calculer le montant alloué aux poste budgétaire « dépenses imprévues », Yvon Lemelin propose, secondé par Michel Forest de calculer un montant équivalent à 10% des dépenses opérationnelles excluant le Fonds de prévoyance.

Sur la proposition de Yves Lachance, secondée par Andrée Lessard, la Résolution est entérinée à l'unanimité par le Conseil d'administration.